



## ARRÊTÉ N° AC\_2026\_DR\_574

**Portant réglementation de la circulation sur la D80 du PR 15+150 au PR 16+097, du lundi 08 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée, sur le territoire des communes de DÉOLS et VINEUIL.**

**Le Président du Conseil départemental de l'Indre,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP\_20180209\_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Déols en date du 05/05/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Vineuil en date du 06/05/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Coings en date du 06/05/2026,

Vu l'avis réputé favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

Vu l'avis réputé favorable de M. le directeur de la Police,

Vu la demande présentée le 27/04/2026 par la société ETR demeurant 11 Rue des Lorrains Z.A. La Nauve, 24100 CREYSSE,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D80 du PR 15+150 au PR 16+097, du lundi 08 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Du lundi 08 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026, sur la D80 du PR 15+150 au PR 16+097, hors agglomération, sur le territoire des communes de **DÉOLS** et **VINEUIL**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée, réalisés par l'entreprise ETR et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

### **Article 2 :**

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

### **Article 3 :**

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **ETR** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par **les Services du Département - Base Routière d'ARDENTES**.

### **Article 4 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes du Département de l'Indre et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

### **Article 6 :**

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

L'entreprise ETR,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de DÉOLS,

Au maire de la commune de VINEUIL,

Au maire de la commune de COINGS,

Unité Territoriale de VATAN,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Kéolis - 22 boulevard d'Anvaux - 36000 CHÂTEAUROUX,

Châteauroux Métropole - Hôtel de Ville - CS 80509-36012 CHÂTEAUROUX cedex,

**Renseignements**

Unité Territoriale de VATAN

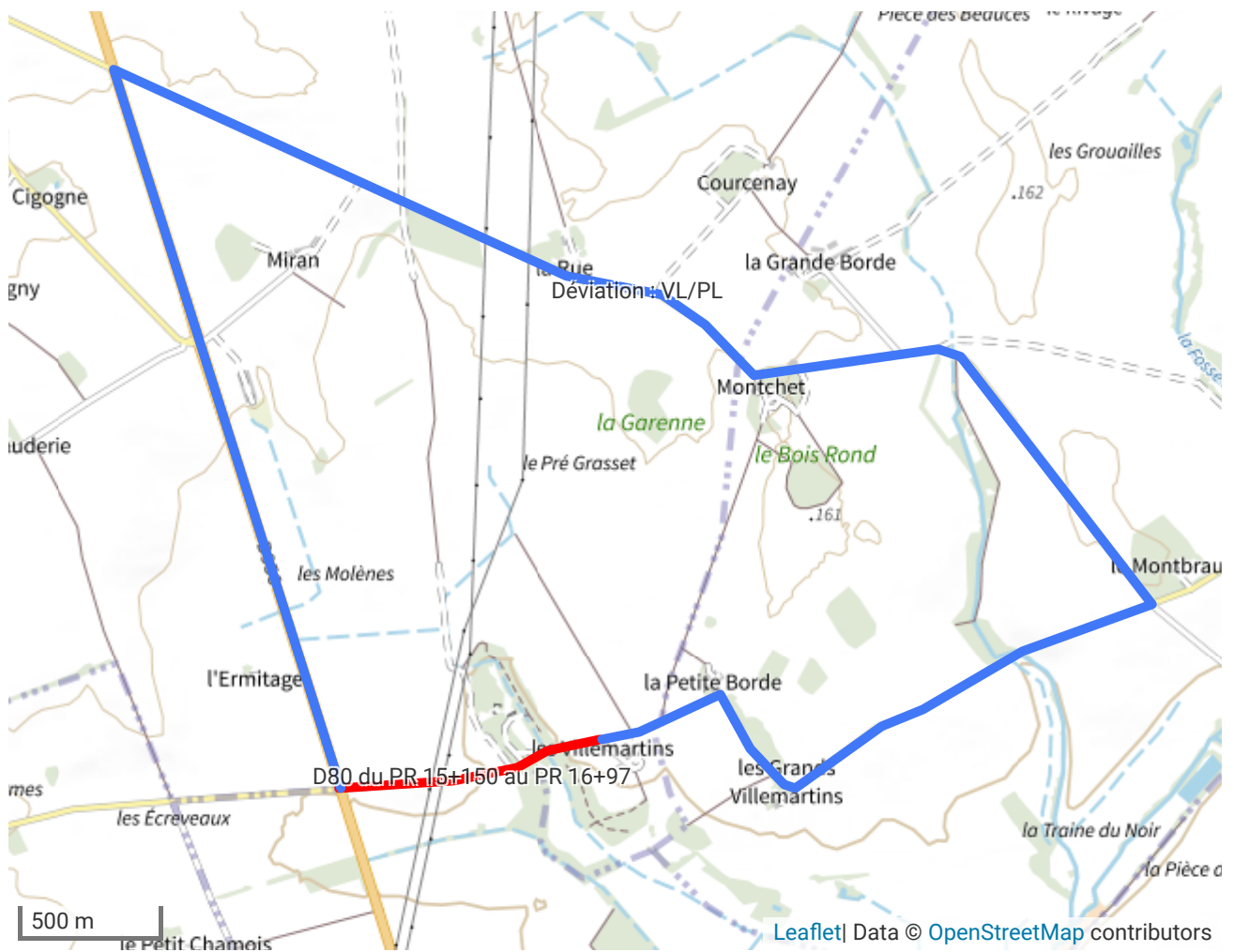
11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00

DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

**Délai et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation VL/PL

Via: D 956, D 77a, Route de Vineuil, Route de Villers, D 80

9.2 km, 13 min

Se diriger vers le nord sur D 956 - 2.5 km

Tourner franchement à droite sur D 77a - 4.5 km

Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Villers (D 80) - 2.5 km

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m